Parc naturel régional de Portneuf
Pavillon d'accueil
423, rue Principale
Saint-Alban (Québec) G0A 3B0
1 855 284-4232

VOICI LES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR VOTRE SÉJOUR

Arrivée au chalet à partir de 16h00;

Départ du chalet à 13h00;

Le Pavillon d'accueil du Parc est situé à l'entrée du village de Saint-Alban (423, rue Principale). Vous devez vous y arrêter afin de récupérer les clés du chalet et procéder au paiement final.

À PRÉVOIR POUR VOTRE SÉJOUR :

- Chaises de camping;
- Combustible *en gel* pour poêle à fondu;
- Eau potable;
- Permis de pêche (au besoin);
- Sacs de couchage et literies complètes;
- Vestes de sauvetage;

À SAVOIR POUR VOTRE SÉJOUR :

- 2 chaloupes avec rames sur place;
- Aucune réception cellulaire;
- BBQ avec propane fourni;
- Bois en quantité suffisante selon la durée du séjour;
- Chalet sans électricité : frigo, cuisinière et eau chaude fonctionnant au propane. Éclairage solaire;
- Chalet sans fumée;
- Chemin carrossable pour se rendre au chalet;
- Chiens permis dans ce chalet;
- Eau non-potable;
- Salle de bain complète;
- Savon à vaisselle, linge à vaisselle, essuie-main et papier de toilette fournis;
- Plat à fondu (apporter votre combustible);
- Ustensiles, couverts et plats de cuisson sur place;

PÊCHE (ZONE 27)

Ce lac contient de l'omble de fontaine et de la perchaude. Le lac étant ensemencé en mai, la pêche y est meilleure de mai à la mi-juin. La pêche à la truite se termine le deuxième dimanche de septembre dans la zone 27.

Parc naturel régional de Portneuf
Pavillon d'accueil
423, rue Principale
Saint-Alban (Québec) G0A 3B0
1 855 284-4232

FEUX D'ARTIFICES ET FEU DE CAMP

- Si vous souhaitez faire des feux d'artifices, vous devez avoir l'approbation de la Municipalité de Saint-Alban. Un permis est exigé.

- Pour les feux à ciel ouvert, vous devez faire preuve de prudence en tout temps et respecter l'emplacement désigné à cet effet.

Tente / roulotte / motorisé

- Les équipements de camping installés sur le terrain du chalet devront défrayer le frais de camping standard en vigueur.

FRAIS DE STATIONNEMENT

La location du chalet comprend l'accès au Parc naturel régional de Portneuf pour 3 véhicules seulement. Ainsi, pendant votre séjour, vous pouvez visiter les autres secteurs à votre guise. Vos invités et vous devez simplement apposer le reçu sur votre tableau de bord comme preuve de paiement. Veuillez noter que, pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée, le propriétaire devra défrayer le frais journalier de mise à l'eau en vigueur, que ce soit au lac Long ou à la rivière Sainte-Anne.

MÉNAGE ET BRIS DE MATÉRIEL

Si du matériel est endommagé à la suite de votre location et/ou que des heures de ménages supplémentaires sont nécessaires pour remettre les lieux dans leur état de propreté initial, des frais supplémentaires vous seront exigés.

Politique d'annulation :

- Pour une annulation à plus de 30 jours de votre arrivée, 10% (du coût total de votre réservation), en frais administratifs, sera conservé. La différence vous sera remboursée.
- Pour une annulation à 30 jours ou moins avant votre arrivée, aucun remboursement de l'acompte;

Politique de modification :

- À plus de 30 jours de votre arrivée, 15$ de frais de modification. Seule une modification possible.
- À 30 jours ou moins de votre arrivée, aucune modification possible.
- Les modifications à la hausse sont permises sans frais.